

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 février 2019

Etaient Présents : Monsieur SOLER Gérard, Monsieur BRIAL Jean-Pierre, Madame BLIC Charlotte, Monsieur LOPEZ Bruno, Madame SURJUS Monique, Madame FLORIMOND Céline, Monsieur CALVO Richard, Monsieur CAMPA Christian, Madame BIGARD Peggy

Etaient Représentés : Monsieur MARTINEZ Jean-Charles par Monsieur BRIAL Jean-Pierre, Monsieur DUMORTIER James par Monsieur SOLER Gérard

Absents Excusés : Madame BAPTISTE Eugénie

Etaient Absents : Madame VASQUEZ Camille, Monsieur CHOUKROUN Henri, Madame BOUSQUET Murielle

Madame Peggy BIGARD a été nommé secrétaire.

-§-

ORDRE DU JOUR :

- Projets 2019 - 2020 (travaux et acquisitions)
 - 2019 extension du cimetière (en cours)
 - 2019 sécurisation et mise aux normes Cami de Montou (parking + voie) - AIT 2018 acquise
 - 2019 pluvial et aménagement voirie de la rue Joffre (de voltaire à la place)
 - 2019 travaux SYDEEL sur rue du Moulin
 - 2019-2020 acquisitions foncières : terrains à coté de l'école, terrains en haut des citadelles, terrains à coté du parc
 - 2020 aménagement de la rue du Moulin
- Demande DETR pour sécurisation et mise aux normes du Cami de Montou
- Demande AIT 2019 pour assainissement pluvial et sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre (de l'école à la place Torcatis)
- Demande DETR pour assainissement pluvial et sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre (de l'école à la place Torcatis)
- Travaux du cimetière - Choix de l'entreprise retenue
- Convention d'action d'insertion par l'activité économique année 2019 - Força-Réal Insertion
- Renouvellement du contrat de maintenance informatique CARLIT.NET 2019-2021
- Adoption du règlement intérieur de la commune de Corbère Les Cabanes
- Modification statutaire et définition de l'intérêt communautaire de la compétence "politique locale du commerce"
- Renouvellement du délégué suppléant du CM à Canigou Grand Site

- Convention de prestation de service "mise à disposition ponctuelle de personnel" avec le Centre de Gestion des P.O. dans le cadre d'une mission d'archivage du type élimination réglementaires aux archives municipales
- Demande de subvention Région 2019 pour l'aménagement urbain, paysager et la sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre, de l'école à la place Torcatis
- Informations diverses :
 - Courrier d'un groupe d'agriculteurs sur le projet photovoltaïque
 - Jugement de la cour administrative d'appel de Marseille et nouveau contentieux Commune / FALGARONNE / HIREL - demande d'annulation du PC 06605618C0006 du 30/10/2018
 - Concours des villes et villages fleuris - 3ème prix dans la catégorie 2 (1000 à 30000 habitants)
 - Projet de division parcellaire parcelle B 1037 rue de Força-Réal pour vente terrain à bâtir
 - Information de l'Office66 sur la réalisation d'une salle polyvalente
 - Notification des attributions de compensation prévisionnelles 2019 de la CODECO à 0
 - Rationalisation des tournées OM - mise en place de conteneurs collectifs
 - Grand débat national et cahiers citoyens
 - Questions orales

-§-

Monsieur le Maire vérifie le quorum (9 présents sur 15 conseillers municipaux), 2 conseillers municipaux représentés et ouvre la séance à 19 heures 00.

La lecture du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2018 n'appelle aucune remarque. Il aborde l'ordre du jour.

1. Projets 2019 -2020 (travaux et acquisitions) :

Le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, toutefois, Monsieur le Maire souhaite présenter à l'assemblée les réflexions du bureau municipal en matière de travaux pour la période 2019 – 2020.

- 2019 – Extension du cimetière communal par la réalisation de la clôture périphérique, des allées et matérialisation des concessions. (Consultation d'entreprises en cours)
- 2019 – Sécurisation et mise aux normes du Cami de Montou avec réalisation d'un parking pour le cimetière et voie d'accès jusqu'au nouveau cimetière. (Subvention AIT 2018 acquise d'un montant de 31 200 €. DETR à solliciter)
- 2019 – dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un pluvial et l'aménagement en sens unique de la rue Maréchal Joffre, création d'un trottoir pour sécuriser le cheminement doux de l'école à la place Torcatis dans un premier temps. (AIT 2019 et DETR à solliciter)
- 2019 – Continuation des travaux de mise en discrétion des réseaux électriques sur la rue du Moulin par le SYDEEL66. L'assainissement doit y être réalisé par le SIVM des deux Corbère.

- 2019 – 2020 – Propositions d’acquisitions foncières si le budget le permet pour : les terrains à coté de l’école (dans le cadre de la nécessité de réaliser de nouveaux bâtiments), les terrains en haut des citadelles (parking), les terrains à coté du parc (parking et aire de festivités).
- 2020 – aménagement de la voirie de la rue du Moulin (revêtement et trottoirs).

2. Demande de DETR pour la sécurisation et la mise aux norms du Cami de Montou

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de solliciter auprès de l’Etat une dotation d’équipement de territoires ruraux (DETR) pour la sécurisation et la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite du Cami de Montou.

Cette rue qui mène au cimetière et au terrain de sport attenant, est très fréquentée par les personnes âgées et les enfants. L’absence de trottoirs, le mauvais état général de la rue et le manque de stationnement en face du cimetière rendent très dangereuse cette dernière pour la sécurité publique.

Ces travaux consistent à améliorer l’accessibilité aux bâtiments et équipements publics par la mise aux normes de la voie pour les personnes à mobilité réduite, les trottoirs, sécuriser la voie et les déplacements doux, et permettre le stationnement devant le cimetière.

Le coût prévisionnel du projet s’élève à 80 050 € H.T.

Le Conseil Départemental a attribué une subvention AIT de 31 200 € au titre de l’année 2018 soit 39% du montant total.

Le Conseil Municipal ouï l’exposé de son président et après en avoir délibéré valablement à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le descriptif des travaux de sécurisation et de mise aux normes pour personnes à mobilité réduite du Cami de Montou pour un montant estimé à 80 050.00 € H.T. ;
- SOLLICITE l’attribution d’une subvention au titre de la DETR aussi substantielle que possible, sachant que le Conseil Départemental a attribué une subvention AIT de 31 200 € au titre de l’année 2018 soit 39 % du montant total ;
- PREND ACTE que l’opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans le courant de l’année, la durée totale des subventions étant fixée à trois ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de l’opération ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

3. Demande de subvention AIT 2019 auprès du Conseil Départemental pour l'assainissement pluvial et la sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre, de l'école à la place Torcatis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet initial d'aménagement de la traversée du village et création de cheminements doux pour la sécurité des piétons et des riverains prévoyait la mise à sens unique de la rue maréchal Joffre après réalisation des travaux de réfection des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, de mise en discrétion des réseaux électriques, du pluvial et de la voirie.

Seule la tranche d'entrée de ville du pont de la San Julia au carrefour de la rue Voltaire avec aménagement des abords de l'école et de l'église est actuellement réalisée.

Les réseaux EU, AEP et mise en discrétion viennent d'être réalisés jusqu'à la place Torcatis.

Il vous est proposé de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention AIT au titre de 2019 pour réaliser la continuité du pluvial (de la place à la rue Voltaire), la voirie avec mise à sens unique de la rue Joffre, le stationnement d'un coté et élargissement du trottoir aux normes pour personnes à mobilité réduite, enfants et parents avec poussettes de l'autre.

L'objet de cette tranche de travaux est d'assainir cette portion de voie par la réalisation d'un réseau pluvial, sécuriser le déplacement des piétons depuis l'arrêt de bus de la place Torcatis jusqu'à l'école, le jardin d'enfants, la médiathèque, l'église, bâtiments publics, par la création d'un trottoir d'un minimum de 1.40 m permettant le passage en sécurité des enfants, des poussettes, parents et des personnes à mobilité réduite.

Le coût estimatif des travaux est de 153 450 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de réaliser la continuité du pluvial (de la place à la rue Voltaire), la voirie avec mise à sens unique de la rue Joffre, le stationnement d'un coté et élargissement du trottoir aux normes pour personnes à mobilité réduite, enfants et parents avec poussettes de l'autre, d'un coût prévisionnel de 153 450.00 € H.T.
- SOLLICITE du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention d'équipement dans le cadre de l'AIT aussi substantielle que possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché de travaux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

4. Demande de subvention DETR 2019 pour l'assainissement pluvial et la sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre, de l'école à la place Torcatis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet initial d'aménagement de la traversée du village et création de cheminements doux pour la sécurité des piétons et des riverains prévoyait la mise à sens unique de la rue maréchal Joffre après réalisation des travaux de réfection des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, de mise en discrétion des réseaux électriques, du pluvial et de la voirie.

Seule la tranche d'entrée de ville du pont de la San Julia au carrefour de la rue Voltaire avec aménagement des abords de l'école et de l'église est actuellement réalisée.

Les réseaux EU, AEP et mise en discrétion viennent d'être réalisés jusqu'à la place Torcatis.

Il vous est proposé de solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR au titre de 2019 pour réaliser la continuité du pluvial (de la place à la rue Voltaire), la voirie avec mise à sens unique de la rue Joffre, le stationnement d'un coté et élargissement du trottoir aux normes pour personnes à mobilité réduite, enfants et parents avec poussettes de l'autre.

L'objet de cette tranche de travaux est d'assainir cette portion de voie par la réalisation d'un réseau pluvial, sécuriser le déplacement des piétons depuis l'arrêt de bus de la place Torcatis jusqu'à l'école, le jardin d'enfants, la médiathèque, l'église, bâtiments publics, par la création d'un trottoir d'un minimum de 1.40 m permettant le passage en sécurité des enfants, des poussettes, parents et des personnes à mobilité réduite.

Le coût estimatif des travaux est de 153 450 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de réaliser la continuité du pluvial (de la place à la rue Voltaire), la voirie avec mise à sens unique de la rue Joffre, le stationnement d'un coté et élargissement du trottoir aux normes pour personnes à mobilité réduite, enfants et parents avec poussettes de l'autre, d'un coût prévisionnel de 153 450.00 € H.T.
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la DETR aussi substantielle que possible ;
- PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans le courant de l'année, la durée totale des subventions étant fixée à trois ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les consultations pour la réalisation de l'opération ;
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces concernant cette opération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

5. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux du cimetière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la première phase des travaux du nouveau cimetière consiste en la réalisation d'une clôture périmétrique en plaques béton sur les cotés et parpaings enduits sur la façade avant.

Cinq entreprises ont été sollicitées et quatre ont remis une offre.

- Serge MONTOYA MS Maçonnerie : 40 118.00 € H.T.
- EURL FERRERES CONSTRUCTION : 32 224.50 € H.T.
- EURL Construction Artisanale LAMARQUE Florent : 26 000.00 € H.T.
- TM RENOV – TIRADO Jean-Pierre : 26 000.00 € H.T.

La commission de travaux après analyse, propose de retenir l'offre de TM RENOV – TIRADO Jean-Pierre comme étant la mieux disante.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- RETIENT l'entreprise TM RENOV - TIRADO Jean-Pierre pour la réalisation des travaux du cimetière pour un montant total de 26 000.00 € H.T.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce marché.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

6. Convention d'action d'insertion par l'activité économique année 2019 avec l'association "Força-Réal Insertion"

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que chaque année, la commune fait appel à l'association "Força-Réal Insertion" qui mène des actions d'insertion par l'activité économique en faveur de personnes en difficulté.

La convention a conclure permet le débroussaillage de la commune, la taille et l'entretien des espaces verts, l'écobuage et le faucardage des roseaux de la STEP.

Ce sont 25 journées de salariés en insertion ainsi rémunérées pour un montant TTC de 8 000 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention 2019.

Il précise que cette convention sera renouvelée en 2020 sur les mêmes bases.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association "Força-Réal Insertion" pour 2019 et 2020.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

7. Renouvellement du contrat de maintenance CARLIT.NET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat de maintenance informatique avec la société CARLIT.NET est arrivé à échéance.

Il donne lecture de la proposition de renouvellement de ce contrat qui donne entière satisfaction aux agents administratifs pour les prestations effectuées (dépannages rapides, maintenance mensuelle et sauvegardes journalières et hebdomadaires sur serveur extérieur).

Il précise que le coût annuel de ce dernier est de 1 420.00 € H.T. identique au précédent contrat.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ACCEPTE la proposition de la société CARLIT.NET.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement du contrat de maintenance correspondant.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

8. Adoption du règlement intérieur de la Commune de Corbère Les Cabanes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2018-49 en date du 19 septembre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de règlement intérieur du personnel de la commune de Corbère Les Cabanes soumis pour avis au Comité Technique auprès du Centre de Gestion des P.O.

Le Comité Technique a rendu son avis en date du 21 décembre 2018.

Il rappelle que pour les employés, passer chaque jour plusieurs heures ensemble, suppose le respect d'un code de conduite. Pour en permettre une conception évoluée dans le sens de l'exercice d'une responsabilité plutôt que d'une présence imposée, ce règlement a pour

ambition de définir de manière claire, précise et réfléchie, un certain nombre de règles qui régiront les relations sociales.

Véritable outil de communication interne, le présent règlement facilitera l'intégration de nouveaux agents. Il favorisera le positionnement de chacun sur son poste de travail, et vis-à-vis de ses collègues.

Il s'applique à tous les agents employés par la collectivité, qu'ils soient titulaires ou non, quelles que soient leur fonction et leur ancienneté. Il concerne l'ensemble des locaux (lieux de travail, parking...).

Les personnes extérieures à la collectivité, mais travaillant ou effectuant un stage dans ses locaux, doivent s'y conformer.

Il est diffusé auprès de l'ensemble des agents pour qu'ils en prennent connaissance. Il sera également affiché afin qu'il soit lisible par tous.

Il servira de référence en complément des dispositions statutaires (Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique applicable à l'ensemble des fonctionnaires et agents publics territoriaux).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le règlement intérieur de la commune de Corbère Les Cabanes après avis du Comité Technique du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

9. Modification statutaire et définition de l'intérêt communautaire de la compétence "Politique locale du commerce"

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 06 décembre 2018 à BELESTA a délibéré favorablement pour une modification statutaire et définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce ».

Cette compétence comprend notamment : l'observation du dynamisme commercial, la mise en place d'une stratégie politique et d'une instance de concertation du commerce, les actions auprès des commerçants (accueil, aide à l'installation, accompagnement dans la professionnalisation et le numérique, etc.), les actions d'animation à vocation commerciale, l'appui au développement de projets et les opérations d'aménagement commercial.

Seules les activités commerciales d'intérêt communautaire ont vocation à être soutenues par l'EPCI. Plus la définition de l'intérêt communautaire sera précise, plus aisée sera la réalisation des actions envisagées.

La Communauté de communes propose une modification des statuts pour retenir les actions suivantes :

- Observer les évolutions de l'offre commerciale à travers une étude commerciale.
- Gérer les implantations commerciales d'intérêt communautaire dans les ZAE.
- Emettre un avis sur les implantations commerciales dans les ZAE.
- Prendre en charge la réhabilitation des zones commerciales pour « ré-enchanter » le consommateur en cas de déclin avéré et constaté de la zone impactée dans les ZAE, sur avis d'un Bureau des Maires du Pôle AT ou d'une Commission du Pôle AT.
- Gérer des implantations commerciales hors des centralités dans les ZAE.
- Maintenir le dispositif OCMACS dans le cadre des opérations de réhabilitation des centralités.
- Maintenir le dispositif OCMACS dans le cadre d'une politique d'aide à la rénovation des commerces.
- Gérer la signalétique commerciale et le règlement de publicité, la charte d'enseigne dans les ZAE d'intérêt communautaire.

Le parallélisme des formes veut que cette décision face l'objet de délibérations concordantes des communes membres.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent telle que ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

10. renouvellement du délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Mixte Canigo Grand Site

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les délégués au syndicat Canigo Grand Site sont Mesdames BLIC Charlotte (titulaire) et VASQUEZ Camille (suppléante).

Madame VASQUEZ Camille a fait savoir qu'elle n'était plus disponible pour assurer ce mandat.

Il demande à l'assemblée de pourvoir à ce poste de suppléant devenu vacant.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après l'appel des candidatures,

- PROCÉDE à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue d'un délégué suppléant.

Les résultats sont les suivants :

- a) Nombre de votants : 11
- b) Bulletins nuls : 0
- c) Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11
- d) Majorité absolue : 6
 - Ont obtenu :
 - Suppléant :
 - Monsieur CALVO Richard : 11 voix

En conséquence, Monsieur CALVO Richard est élu délégué suppléant pour représenter la Commune de Corbère Les Cabanes au Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

11. Signature avec le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales d'une convention de prestation de service "mise à disposition ponctuelle de personnel" dans le cadre d'une mission d'archivage du type éliminations réglementaires aux archives municipales

VU le projet de convention de prestation de service "Mise à disposition ponctuelle du personnel"

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que conformément à la législation sur la conservation des archives, il y a lieu, périodiquement, d'effectuer une "élimination réglementaire" des documents dont le temps de conservation est arrivé à échéance. Cette procédure permet d'obtenir un gain de place aux archives municipales situées à l'étage de la Mairie aux fins d'y entreposer, les nouvelles archives issues du fonctionnement normal de l'ensemble des services de la Commune.

Monsieur le Maire indique, que par soucis d'efficacité, il a été demandé au Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales de bien vouloir mettre à disposition une archiviste de métier au profit de la Commune, pour mener à bien cette mission lourde et fastidieuse.

Pour ce faire, il propose à l'approbation du Conseil Municipal un projet de convention de prestation de service "Mise à disposition ponctuelle de personnel", transmis par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Il précise que cette prestation a un coût de 122 euros la journée de 7 heures, frais de déplacement en sus, et que la mission a été estimée à 8 jours pleins par les services du Centre

de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Il invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'utiliser le service de mise à disposition de personnel spécialisé dans le classement et l'archivage des documents proposé par le centre de Gestion des Pyrénées-orientales.
- AUTORISE le Maire à signer la convention définissant les caractéristiques de cette mise à disposition.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 62871 du budget en cours.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

12. Demande de subvention Région 2019 pour l'aménagement urbain, paysager et la sécurisation des cheminements doux de la rue Joffre, de l'école à la place Torcatis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet initial d'aménagement et d'embellissement de l'entrée de ville, de la traversée du village et création de cheminements doux pour la sécurité des piétons et des riverains prévoyait la mise à sens unique de la rue Maréchal Joffre après réalisation des travaux de réfection des réseaux d'eaux usées, d'eau potable, de mise en discrétion des réseaux électriques, du pluvial et de la voirie.

Seule la tranche d'entrée de ville du pont de la San Julia au carrefour de la rue Voltaire avec aménagement des abords de l'école et de l'église est actuellement réalisée.

Les réseaux EU, AEP et mise en discrétion viennent d'être réalisés jusqu'à la place Torcatis.

Il vous est proposé de solliciter auprès de la Région Occitanie, une subvention 2019 au titre de "l'aménagement et qualification des espaces publics" pour réaliser la continuité de l'aménagement urbain et paysagers de l'espace public en entrée de ville, la mise à sens unique de la rue Joffre avec le stationnement d'un côté et l'élargissement du trottoir aux normes, pour personnes à mobilité réduite, pour les enfants et les parents avec poussettes de l'autre.

L'objet de cette tranche de travaux est de recalibrer la rue Maréchal Joffre par un aménagement qualitatif pour sécuriser le déplacement des piétons depuis le centre ancien, de la place Torcatis jusqu'à l'école, le jardin d'enfants, la médiathèque, l'église, bâtiments publics, par la création d'un trottoir d'un minimum de 1.40 m permettant le passage en sécurité des enfants, des parents avec poussettes, et des personnes à mobilité réduite.

Le coût estimatif des travaux est de 153 450 € H.T.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le projet de réaliser la continuité de l'aménagement urbain et paysager de l'espace public en entrée de ville, la mise à sens unique de la rue Joffre avec le stationnement d'un côté et élargissement du trottoir aux normes pour personnes à mobilité réduite, enfants et parents avec poussettes de l'autre, d'un coût prévisionnel de 153 450.00 € H.T.
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention de la région Occitanie au titre de "l'Aménagement et qualification des espaces publics" aussi substantielle que possible ;
- PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée pourra être engagée après notification de l'attribution de la subvention, la durée totale des subventions étant fixée à trois ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché de travaux de cette opération ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

13. Informations diverses :

- Courrier d'un groupe d'agriculteurs sur le projet photovoltaïque
- Jugement de la cours administrative d'appel de Marseille et nouveau contentieux Commune / FALGARONNE / HIREL pour la demande d'annulation du PC 066056 18 C00006 du 30/10/2018
- Résultats du concours des villes et villages fleuris – 3^{ème} prix dans la catégorie 2 (de 1000 à 30000 habitants)
- Projet de division parcellaire de la parcelle B 1037 rue de Força-Réal pour vente en terrain à bâtir
- Information de l'Office sur la réalisation d'une salle polyvalente
- Notification des attributions de compensation prévisionnelles de la CODECO (= à 0 € pour 2019)
- Rationalisation des tournées OM – Mise en place de conteneurs collectifs dans le vieux village avec apport personnel et retrait des conteneurs individuels.
- Grand débat national et cahier citoyens
- Questions orales.
 - Voir l'éclairage du giratoire de Thuir qui éblouit lorsque l'on arrive de Thuir.
 - Voir la mise en place d'un filet pare ballons au city stade pour éviter les ballons sur la route.
 - Prévoir une inauguration de la passerelle sur le canal de Corbère.

La séance est levée à 20h30.

LE MAIRE,
Gérard SOLER